

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016-01-07_30

Objet : Acquisition des locaux de Sogaplast à Château-Landon

**Date
convocation:**
27-06-2016

**Date
d'affichage:**
27-06-2016

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice :
46
Présents : 28
Votants : 36
(28+8pouvoirs)*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le : 18/07/2016

Et publication ou
notification

Du : 13/07/2016

L'an deux mille seize,
Le premier du mois de juillet,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Sainte Anne de Lorrez le Bocage,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, LANGLOIS Danièle,
Commune de Bougigny	JOURANDON Alain,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale, CARROUE Daniel
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène, BASCHET Bruno,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane, HURTAULT Claude,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, Fontana Véronique
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe, PLE Francis

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune d'Aufferville	RIGENBACH Céline pouvoir à MOULIE Bruno,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie pouvoir à JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse pouvoir à THIBAUT Anne,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à CARROUE Daniel,
Commune d' Ichy	PETIT Bernard pouvoir à BEAUHAIRE Philippe,
Commune d' Obsonville	GUINET Bernard pouvoir à GENEVIEVE Gérard, THORREAU Ghislaine pouvoir à LEDUC Christine,
Commune de Souppes sur Loing	VILLEFLOSE Annie pouvoir à BABUT Pierre,

Secrétaire de séance :

BASCHET Bruno

Le Conseil Communautaire,

Vu le décret 86-455 du 14 mars 1986 modifié,

Vu les articles L2241-1, L5211-37 et L5722-3 du CGCT

Vu les statuts de la Communauté de communes Gâtinais Val de Loing

Vu le projet de structure porteuse de développement validée en conseil du 18 septembre 2015

Vu la proposition de vente portée par la société SOGAPLAST industrie sise à Château-Landon parcelle 378 section V, d'une surface de 9127m², zone UX du PLU de Château-Landon

Considérant l'estimation réalisée par France Domaine le 27 juin 2016 référencée 2016-99V0851,

Considérant le prix négocié et arrêté entre les parties de 350 000€ (trois cent cinquante milles Euros)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'acquisition des locaux sus-mentionnés au prix de 350 000€ (trois cent cinquante mille Euros)

Article 2 : que les frais relatifs à la vente seront supportés par la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing

Article 3 : que les frais relatifs à la séparation des parcelles entre SOGAPLAST Industrie et La Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing seront supportés à part égale entre les parties

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment mandaté, à conclure cette acquisition par la signature tout acte, notamment l'acte authentique.

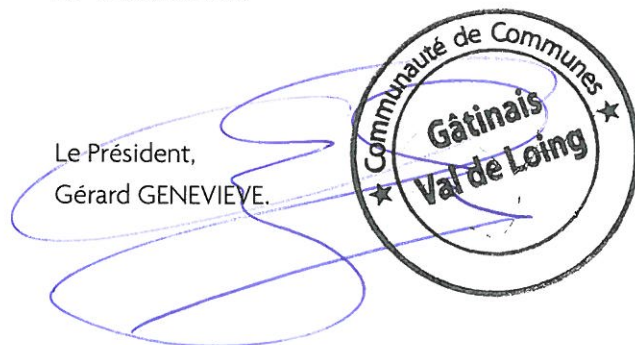
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 13 Juillet 2016.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2016-01-07_31

Objet : Val de Loing Habitat : Demande de garantie pour la commune de Lorrez le Bocage

**Date
convocation:**
27-06-2016

**Date
d'affichage:**
27-06-2016

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice :
46
Présents : 28
Votants : 36
(28+8pouvoirs)*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le : 18/07/2016

Et publication ou
notification

Du : 13/07/2016

L'an deux mille seize,
Le premier du mois de juillet,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Sainte Anne de Lorrez le Bocage,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, LANGLOIS Danièle,
Commune de Bougigny	JOURANDON Alain,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale, CARROUE Daniel
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène, BASCHET Bruno,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane, HURTAULT Claude,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, Fontana Véronique
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe, PLE Francis

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune d'Aufferville	RIGENBACH Céline pouvoir à MOULIE Bruno,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie pouvoir à JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse pouvoir à THIBAUT Anne,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à CARROUE Daniel,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard pouvoir à BEAUHAIRE Philippe,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard pouvoir à GENEVIEVE Gérard, THORREAU Ghislaine pouvoir à LEDUC Christine,
Commune de Souppes sur Loing	VILLEFLOSE Annie pouvoir à BABUT Pierre,

Secrétaire de séance :

BASCHET Bruno

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé du Président ,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Le Conseil Communautaire , après en avoir délibéré, de la manière suivante :

ABSTENTION : 1

CONTRE : 27 +8 pouvoirs

POUR : 0

Article 1 : REFUSE d'accorder la garantie à hauteur de 60,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 813 602 € (deux millions huit cents treize mille six cents deux euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt , constitué de quatre lignes de Prêt.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 13 Juillet 2016.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2016-01-07_32

Objet : TAD : Renouvellement de délégation de compétence temporaire

**Date
convocation:**
27-06-2016

**Date
d'affichage:**
27-06-2016

**Nombre de
conseillers:**
En exercice : 46
Présents : 27
Votants : 35
(27+8pouvoirs)

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le : 18/07/2016

Et publication ou
notification

Du : 13/07/2016

L'an deux mille seize,
Le premier du mois de juillet,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Sainte Anne de Lorrez le Bocage,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, LANGLOIS Danièle,
Commune de Bougigny	JOURANDON Alain,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale, CARROUE Daniel
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène, BASCHET Bruno,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane, HURTAULT Claude,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe, PLE Francis

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune d'Aufferville	RIGENBACH Céline pouvoir à MOULIE Bruno,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie pouvoir à JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse pouvoir à THIBAUT Anne,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à CARROUE Daniel,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard pouvoir à BEAUHAIRE Philippe,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard pouvoir à GENEVIEVE Gérard, THORREAU Ghislaine pouvoir à LEDUC Christine,
Commune de Souppes sur Loing	VILLEFLOSE Annie pouvoir à BABUT Pierre,

Secrétaire de séance :

BASCHET Bruno

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT que l'un des objectifs du projet communautaire est de favoriser et améliorer l'accès de l'ensemble des habitants aux services et équipements du territoire intercommunal ;

VU les compétences de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing

CONSIDERANT que, conformément à la délibération du conseil du STIF n°2007/0048 du 14 février 2007 sur les dessertes de niveau local, il convient de solliciter auprès du STIF une délégation de compétence afin d'organiser ce nouveau service de transport local ;

CONSIDERANT que le STIF et le Conseil général peuvent allouer des subventions à ce type de transport ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le président et l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 27 juin 2016 ;

Après en avoir délibéré de la manière suivante,

CONTRE : 6

ABSTENTION : 1

POUR : 28

Article 1 : **AUTORISE** le Président à solliciter auprès du STIF une délégation de compétence afin de maintenir ce service de transport local ;

Article 2 : **AUTORISE** le Président à solliciter auprès du STIF une subvention de fonctionnement et ce dans le cadre de l'application des tarifs franciliens ;

Article 3 : **AUTORISE** le Président à solliciter auprès du Conseil général de Seine-et-Marne une subvention de fonctionnement dans le cadre de la mise en place d'un service de transport à la demande ;

Article 4 : **AUTORISE** le Président à signer la convention de délégation de compétence du STIF, ainsi que l'ensemble des documents relatifs au maintien de ce service.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 13 Juillet 2016.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2016-01-07_33

Objet : Eurovéloroute 3 : Demande de subvention au titre de la politique Vélo de la Région d'Ile de France

**Date
convocation:**
27-06-2016

**Date
d'affichage:**
27-06-2016

**Nombre de
conseillers:**
En exercice : 46
Présents : 27
Votants : 35
(27+8pouvoirs)

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le : 18/07/2016

Et publication ou
notification

Du : 13/07/2016

L'an deux mille seize,
Le premier du mois de juillet,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Sainte Anne de Lorrez le Bocage,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne,
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, LANGLOIS Danièle,
Commune de Bougigny	JOURANDON Alain,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale, CARROUE Daniel
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène, BASCHET Bruno,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane, HURTAULT Claude,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe, PLE Francis

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune d'Aufferville	RIGENBACH Céline pouvoir à MOULIE Bruno,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie pouvoir à JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse pouvoir à THIBAULT Anne,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à CARROUE Daniel,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard pouvoir à BEAUHAIRE Philippe,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard pouvoir à GENEVIEVE Gérard, THORREAU Ghislaine pouvoir à LEDUC Christine,
Commune de Souppes sur Loing	VILLEFLOSE Annie pouvoir à BABUT Pierre,

Secrétaire de séance :

BASCHET Bruno

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2016-04-12_19 du Conseil Communautaire validant les résultats de l'étude de définition d'un schéma de signalisation touristique de l'Eurovéloroute n°3 (EV3) dans la vallée du Loing et autour de Fontainebleau ;

VU le plan d'action régional en faveur de la mobilité durable et l'annexe de la délibération du 14-06-2014 ;

VU les dispositions de la demande de la subvention au titre de la politique Vélo de la Région Ile-de-France.

VU le CR 08-16 du 18 février 2016 du Conseil Régional d'Ile-de-France ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1er : **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre de la politique vélo 2016, pour la mise en œuvre de la signalisation touristique de l'Eurovéloroute n°3

Article 2 : **S'ENGAGE** à ne pas commencer l'exécution avant la notification de la subvention préalablement votée par la Commission permanente du Conseil Régional

Article 3 : **S'ENGAGE** à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements

Article 4 : **S'ENGAGE** à supporter au moins 30% de financement sur fonds propres sur le montant HT des travaux

Article 5 : **S'ENGAGE** à tenir la Région informée de l'avancement des réalisations (dont la pose de panneaux avec logo régional)

Article 6 : **AUTORISE** le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 13 Juillet 2016.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2016-01-07_34

Objet : Pacte Sud 77 : Convention et dernier appel de fonds pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2016

**Date
convocation:**
27-06-2016

**Date
d'affichage:**
27-06-2016

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice :
46
Présents : 27
Votants : 35
(27+8pouvoirs)*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le : 18/07/2016

Et publication ou
notification

Du : 13/07/2016

L'an deux mille seize,
Le premier du mois de juillet,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Sainte Anne de Lorrez le Bocage,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, LANGLOIS Danièle,
Commune de Bougigny	JOURANDON Alain,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale, CARROUE Daniel
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène, BASCHET Bruno,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane, HURTAULT Claude,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe, PLE Francis

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune d'Aufferville	RIGENBACH Céline pouvoir à MOULIE Bruno,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie pouvoir à JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse pouvoir à THIBAUT Anne,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à CARROUE Daniel,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard pouvoir à BEAUHAIRE Philippe,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard pouvoir à GENEVIEVE Gérard, THORREAU Ghislaine pouvoir à LEDUC Christine,
Commune de Souppes sur Loing	VILLEFLOSE Annie pouvoir à BABUT Pierre,

Secrétaire de séance :

BASCHET Bruno

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT la délibération n° 2013-07-05_37 portant adhésion de la Communauté de
Communes Gâtinais-Val de Loing à l'Association du Pacte Sud 77 et approuvant les statuts ;

CONSIDERANT la proposition de l'Assemblée générale du Pacte Sud 77 du 17 février 2016 ;

CONSIDERANT le montant de la contribution financière pour l'animation du Pacte Sud Seine-et-Marne sur la période du 1^{er} juin 2016 au 31 décembre 2016 ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer la **convention** pour l'animation du Pacte Sud 77 sur la période du 1^{er} juin 2016 jusqu'au 31 décembre 2016,

Article 2 : **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2016

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 13 Juillet 2016.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 18/07/2016

Reçu en préfecture le 18/07/2016

Affiché le

ID : 077-200023919-20160701-2016_01_07_35-DE

N°2016-01-07_35

Objet : Pacte Sud 77_LEADER : montant de la contribution financière 2016 et versement

**Date
convocation:**
27-06-2016

**Date
d'affichage:**
27-06-2016

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice :
46
Présents : 27
Votants : 35
(27+8pouvoirs)*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le : 18/07/2016

Et publication ou
notification

Du : 13/07/2016

L'an deux mille seize,
Le premier du mois de juillet,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Sainte Anne de Lorrez le Bocage,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, LANGLOIS Danièle,
Commune de Bougligny	JOURANDON Alain,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale, CARROUE Daniel,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène, BASCHET Bruno,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane, HURTAULT Claude,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe, PLE Francis

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :



Commune d'Aufferville	RIGENBACH Céline pouvoir à MOULIE Bruno,
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie pouvoir à JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse pouvoir à THIBAUT Anne,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à CARROUF Daniel,
Commune d'Ichy	PETIT Bernard pouvoir à BEAUHAIRE Philippe,
Commune d'Osboville	GUINET Bernard pouvoir à GENEVIEVE Gérard, THORREAU Ghislaine pouvoir à LEDUC Christine,
Commune de Souppes sur Loing	VILLEFLOSE Annie pouvoir à BABUT Pierre,

Secrétaire de séance :

BASCHET Bruno

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT la délibération n° 2013-07-05_37 portant adhésion de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing à l'Association du Pacte Sud 77 et approuvant les statuts ;

Envoyé en préfecture le 18/07/2016
Reçu en préfecture le 18/07/2016
Affiché le  

CONSIDERANT la sélection de la candidature du Pacte Sud 77 au programme LEADER par le Conseil Régional d'Ile-de-France en date du 7 juillet 2015 ;

CONSIDERANT la délibération n° 2015-11-04_38 relative à un accord de principe de la Communauté de Communes pour contribuer financièrement aux postes d'animation-gestion du GAL Sud Seine-et-Marne ;

CONSIDERANT le montant de la contribution financière par EPCI aux postes d'animation-gestion du Gal Sud Seine-et-Marne pour l'année 2016 ;

CONSIDERANT le versement de cette contribution à la structure porteuse Seine et Marne Développement ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1: DECIDE de verser cette contribution à la structure porteuse **Seine-et-Marne Développement**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 13 Juillet 2016.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE,



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2016-01-07_36

Objet : CLECT : Règlement intérieur

**Date
convocation:**
27-06-2016

**Date
d'affichage:**
27-06-2016

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice :
46
Présents : 27
Votants : 35
(27+8pouvoirs)*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le : 18/07/2016

Et publication ou
notification

Du : 13/07/2016

L'an deux mille seize,
Le premier du mois de juillet,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Sainte Anne de Lorrez le Bocage,
sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne,
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, LANGLOIS Danièle,
Commune de Bougigny	JOURANDON Alain,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale, CARROUE Daniel
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène, BASCHET Bruno,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves, GRIERE Christiane, HURTAULT Claude,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard, LEDUC Christine
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, CAMMARATA Gérard, RETIF Françoise,
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe, PLE Francis

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune d'Aufferville	RIGENBACH Céline pouvoir à MOULIE Bruno,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie pouvoir à JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse pouvoir à THIBAULT Anne,
Commune de Château-Landon	GUIGNON Florence pouvoir à CARROUE Daniel,
Commune d' Ichy	PETIT Bernard pouvoir à BEAUHAIRE Philippe,
Commune d' Obsonville	GUINET Bernard pouvoir à GENEVIEVE Gérard, THORREAU Ghislaine pouvoir à LEDUC Christine,
Commune de Souppes sur Loing	VILLEFLOSE Annie pouvoir à BABUT Pierre,

Secrétaire de séance :

BASCHET Bruno

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT le CGCT et son article L5211-4-1,

CONSIDERANT le code général des impôts et son article 1609 noniès c,

ENTENDU l'exposé du Président ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : **VALIDE** le règlement intérieur de la CLECT ci annexé,

Article 2 : **CHARGE** le Président de la CLECT de mettre en œuvre et d'appliquer ce règlement

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 13 Juillet 2016.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



Règlement intérieur de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Article 1er : Composition

La CLECT, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV, est obligatoirement composée de conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de Communes Gâtinais-Val De Loing.

La perte de la qualité de conseiller municipal d'une commune membre entraîne automatiquement la cessation des fonctions de représentant de ladite commune au sein de la CLECT.

Article 2 : Nombre et désignation des membres

La délibération N°XXXX du conseil communautaire du 12 février 2016, a fixé à un (1) le nombre de représentants pour chaque commune.

Les communes procèdent à la désignation de leur représentant.

Article 3 : Le Président et le Vice-Président

Les membres de la CLECT élisent en leur sein, à la majorité absolue un président et un vice-président.

Cette élection a lieu au scrutin secret sauf si les membres de la CLECT à la majorité simple décident d'y renoncer.

Si, au premier tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le Président convoque la CLECT, détermine l'ordre du jour et préside la séance.

Article 4 : Durée des fonctions des membres

La durée des fonctions des membres, ainsi que du Président et du Vice-Président de la CLECT est calquée sur la durée du mandat municipal de l'intéressé, sans préjudice de la possibilité de procéder à un renouvellement des membres de la CLECT en cours de mandat, si nécessaire.

Un membre de la CLECT peut démissionner sous réserve d'en informer le Président par écrit.

Lorsqu'un siège devient vacant, il est procédé au remplacement du représentant dans les meilleurs délais.

Article 5 : Convocation

La convocation de la première réunion de la CLECT est effectuée par le Président de la Communauté de Communes gâtinais-Val de Loing.

La convocation à chaque réunion de la CLECT est effectuée par le Président de la CLECT, en cas d'empêchement de celui-ci, par le Vice-Président.

La convocation doit être envoyée à chacun des membres, à son domicile ou par courriel, au moins cinq jours francs avant la date prévue pour la réunion.

La convocation doit mentionner la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Article 6 : Règles de quorum

Pour l'adoption du rapport de la CLECT, celle-ci ne peut siéger que si la moitié au moins de ses membres en exercice plus un est présente.

Tout membre titulaire absent ou empêché devra en informer le président de la CLECT avant la séance et sera représenté lors de celle-ci par un membre de la même commune désigné par écrit par le Maire de la commune.

Article 7 : Règles de majorité applicables au sein de la CLECT

Le rapport et les décisions de la CLECT sont adoptés à la majorité simple de ses membres présents.

Article 8 : Mission

La CLECT a pour mission principale d'établir un rapport portant évaluation des charges transférées.

La rédaction de ce rapport est confiée à un ou plusieurs rapporteur(s) désigné(s) au sein de la CLECT à la majorité simple de ses membres.

Article 9 : Recours à des experts

Dans le cadre de ses travaux, et plus particulièrement de l'élaboration du rapport visé à l'article précédent, la CLECT peut décider de faire appel à des experts et des personnes qualifiées extérieures et notamment le trésorier principal de la Communauté de Communes gâtinais-Val de Loing.

Ces experts ont pour vocation d'assister les membres de la CLECT et ne peuvent avoir qu'une fonction consultative.

Le choix de l'indemnisation ou de la rémunération des experts relève de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing, et ce, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code des Marchés Publics.

Article 10 : Méthode d'évaluation des charges transférées

Conformément à l'article 1609 noniè C du Code Général des Impôts :

Les dépenses de fonctionnement non liées à un équipement sont évaluées au coût réel, tel qu'il apparaît :

- Soit dans les budgets communaux lors de l'exercice précédent le transfert de compétences,
- Soit dans les comptes administratifs des exercices précédents ce transfert. Dans ce cas, la période de référence est déterminée par la CLECT.

Le choix de recourir à l'une ou l'autre de ces deux méthodes relève de l'appréciation de la CLECT.

La méthode utilisée est indiquée dans le rapport de la CLECT.

- Les dépenses liées à un équipement sont calculées sur la base d'un coût moyen annualisé qui intègre :
 - Le coût de réalisation ou d'acquisition ou de renouvellement de l'équipement ;

- Les Charges financières ;
- Les dépenses d'entretien.

L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

Le coût des dépenses transférées est réduit le cas échéant des ressources afférentes à ces charges.

Article 11 : Modification et évolution des décisions prises par la CLECT

La CLECT dispose de la faculté de réviser, réajuster et modifier dans les conditions prévues à l'article 8 du présent règlement les décisions qu'elle a prises ultérieurement, notamment en ce qui concerne les méthodes d'évaluation des charges transférées.

Elle aura d'ailleurs à se prononcer par un rapport à chaque nouveau transfert de compétences au profit de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing et à chaque fois que le conseil communautaire envisagera dans les conditions prévues par la loi (article 1609 noies C - V du Code Général des Impôts) de modifier le montant des attributions de compensation versées aux communes membres.

Article 12 : Approbation du rapport

Lorsque le coût des charges transférées aura été évalué, dans l'année du transfert, le rapport établi dans les conditions précisées ci-dessus sera approuvé à la majorité simple par les membres de la CLECT.

Ensuite, le conseil communautaire prendra acte de ce rapport.

Dans le cas où la CLECT aura respecté les règles de calcul du Code Général des Impôts, son rapport sera alors soumis aux conseils municipaux qui devront l'adopter à la majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population).

Si le rapport est adopté, les attributions de compensation (AC) seront déterminées selon les modalités prévues par le Code Général des Impôts (CGI) puis le conseil communautaire délibèrera pour valider le montant des AC.

Si la CLECT n'a pas respecté les modalités d'évaluation du coût des charges transférées, les attributions de compensation devront être fixées dans le respect de la réglementation en vigueur. Si le rapport est rejeté par les communes membres, la CLECT reprendra le travail d'évaluation des charges dans le respect des règles du CGI. Le nouveau rapport de la CLECT sera ensuite soumis aux conseils municipaux des communes membres (selon les règles de la procédure de droit commun).

Une fois le rapport adopté, le conseil communautaire devra délibérer pour valider le montant des attributions de compensation.